

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McDermid:** Je savais que vous ne pouviez pas rester sérieux.

**M. Trudeau:** . . . le député au Mont Tremblant la fin de semaine dernière; il se déplaçait en utilisant de la bonne vieille essence canadienne pour laquelle il a sans aucun doute payé plus que nécessaire; il serait possible de payer moins si seulement les provinces, qui prélèvent de loin la plus grosse portion des taxes, se mettaient à abaisser certaines de leurs taxes. Nous pourrions ensuite songer au rôle que nous pourrions jouer dans ce contexte.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE D'INTERVENIR

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur le Président, le gouvernement fédéral doit donner l'exemple au pays à cet égard, et le tourisme relève surtout de lui. Le déficit touristique est de plus de 2 milliards de dollars par an et en supprimant ce déficit, on pourrait créer d'innombrables emplois. Je demande au premier ministre s'il ne serait pas disposé, manière de ralentir un peu, à s'occuper sérieusement des problèmes intérieurs comme celui-ci, qui sont extrêmement importants pour le Canadien moyen et la Canadienne moyenne, et à songer aux emplois que créeraient les touristes supplémentaires si le prix de l'essence baissait?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le Président, j'ai dit que je comprenais bien, mais il me semble que le député a tout gâché en donnant deux prémisses fausses à sa deuxième question. Le député dit que le tourisme relève surtout du gouvernement fédéral. Pourrait-il préciser dans sa question supplémentaire quel article de la Constitution dit cela? Le député se trompe et il songe à ses propres projets d'avenir en disant que je ralentis. Il ralentit peut-être. Moi, je ne compte pas ralentir.

● (1500)

**M. Hees:** Je garantis au premier ministre que je ne ralentirai pas avant bien des années.

\* \* \*

## LES PÉNITENCIERS

LES LOCAUX RÉSERVÉS AUX COUPLES—L'UTILISATION PAR DES CONCUBINES

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général du Canada. Les locaux réservés aux couples dans les institutions fédérales étaient destinés à l'origine à accueillir les épouses de détenus purgeant une longue peine. L'application de ce programme a-t-elle été étendue aux concubines?

## Présentation de projets de loi

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, dès le début, ce programme a été établi de façon à inclure les visites de personnes que le député qualifie de concubines. Il n'y a là rien de nouveau. Ces visites ont toujours été prévues.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### RECOURS AU RÈGLEMENT

M. WADDELL—LE PROJET DE LOI CONCERNANT LA CDIC

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une question qui a été posée au président du Conseil privé et leader parlementaire du gouvernement à propos des projets d'initiative gouvernementale. La question du projet de loi concernant la CDIC a été soulevée au cours de la période des questions. Le ministre est-il prêt à dire à la Chambre s'il entend présenter ce projet de loi?

**M. le Président:** Ce n'est pas le moment d'aborder ce sujet. Les questions concernant les projets d'initiative gouvernementale sont normalement soulevées le jeudi.

\* \* \*

### LA LOI CONCERNANT LOUIS DAVID RIEL

MESURE VISANT À ACCORDER UN PARDON

**M. le Président:** Sauf erreur, le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) veut présenter son projet de loi, mais la présidence voudrait d'abord faire quelques observations. Avant de mettre aux voix la motion du député demandant à présenter un projet de loi intitulé «loi accordant un pardon à Louis David Riel», la présidence se doit de signaler au député que ce projet de loi peut être présenté et lu pour la première fois, mais que le débat de deuxième lecture ne pourra être entamé tant que le consentement royal n'aura pas été obtenu, étant donné qu'il incombe à la Couronne d'accorder un pardon. Je voudrais faire consigner au compte rendu cette citation de la 20<sup>e</sup> édition de May:

. . . si un projet de loi porte surtout où en grande partie sur des questions touchant la Couronne, on risquerait de perdre du temps en ne s'assurant pas du consentement de la Couronne avant de lui faire franchir les diverses étapes. Dans ces cas-là, la réponse de la reine est communiquée tout au début du débat, d'ordinaire à la deuxième lecture.

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est)** demande à présenter le projet de loi C-228, tendant à accorder le pardon à Louis David Riel.

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre de permettre au député de présenter son projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.